

«Maison associative» 132 rue Adolphe Valette 69480 Blacé

Directrice Melle Bernard Carole 06.42.14.14.71 accueildeloisirs@famillesenmouvement.fr

fait parti de la fédération

« Familles en mouvement » Parc d'activité Green Valley-Bat C, 1 bis chemin du Torey 69340 Francheville
04.78.24.66.29 /famillesenmouvement.fr

Depuis 1947, familles en mouvement contribue par ses actions au soutien et au développement d'un réseau d'associations locales, indépendantes qui sont autant de lieux :

-D'accueil et d'accompagnement des familles, de liens de voisinage, de proximité, d'amitié

-D'entraide et de solidarité

-D'innovation, de création d'animations et de services divers.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, et pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

Public accueilli

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.

Nous avons la possibilité d'accueillir 16 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 12 ans.

Périodes d'ouverture et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Chaque mercredi en période scolaire de 7h30 à 18h00.
- Pendant les vacances scolaires d'Automne, d'Hiver et de Printemps.
- Pendant les vacances scolaires d'été : 5 semaines

Par mesure de sécurité le portillon et la porte d'entrée seront fermés à 9h et rouvriront à 16h30. Si vous avez du retard le matin -qui doit rester exceptionnel car les activités débutent à 9h- merci de téléphoner à la directrice qui vous ouvrira.

Nous pouvons proposer pendant les vacances des camps extérieurs ou des nuitées au centre. Ceci pour différentes tranches d'âge.

Conditions générales d'accueil

1-Locaux

La mairie de Blacé nous met à disposition la maison associative et l'école maternelle suivant l'organisation suivante :

Maison associative : 132 rue Adolphe Valette 69460 Blacé→ mercredis matins et vacances scolaires

Ecole maternelle rue Louis Gaspard Dupasquier 69460 Blacé→ mercredis journée hors vacances scolaires

2-L'Encadrement des enfants respecte les législations, codes, lois et décrets relatifs à l'Accueil Collectif de mineurs.

- 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans

- 1 adulte pour 12 enfants de 6 ans à 12 ans.

3-L'équipe d'animation

L'animateur se comporte de façon **positive tant dans sa tenue, son hygiène que dans son discours** et ne tient pas des propos discriminatoires. Il doit garder une confidentialité vis-à-vis du public qui l'entoure.

Il réalise et met en place des projets d'animation qui sont en lien avec le projet pédagogique, éducatif et les valeurs éducatives de Familles en mouvement. **L'animateur aura son téléphone portable sur lui seulement lors des sorties avec les enfants hors du centre.**

Les missions de l'animateur

- Être motivé, d'humeur égale, dynamique, cohérent, à l'écoute des enfants, des parents et de la direction, disponible et polyvalent
- Mettre en place un programme/une activité variée, innovante et cohérente avec l'âge du public, le lieu de sa mise en place. Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets si celui-ci est cohérent et validé par la direction.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Être attentif à son langage et à son comportement afin d'être le meilleur exemple pour les enfants en ce qui concerne le respect d'autrui, des locaux et du matériel.
- Être capable de s'auto-évaluer et faire des bilans (réunion d'équipe mensuelle) afin de faire évoluer les activités
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs

L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité de la directrice Melle Carole Bernard titulaire d'un diplôme professionnel du secteur de l'animation socioculturelle.

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices, dont le nombre varie selon les périodes, complétée d'acteurs du monde associatif.

Une stabilisation des équipes est recherchée, afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants.

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir ses parents qui doivent trouver eux aussi leur place dans l'accueil de loisirs, ils doivent pouvoir être informés du fonctionnement du centre, des activités, des projets en cours ou à venir et la façon dont leur enfant vit sa journée à l'accueil de loisirs.

4-Le projet pédagogique et l'encadrement

L'accueil de loisirs est un espace ludique et éducatif. Il permet à l'enfant de faire l'apprentissage de la vie sociale avec la possibilité d'une vie en groupe, hors du contexte familial, favorisant la rencontre avec d'autres enfants dans le respect des règles de vie commune, à travers le jeu pour un plaisir partagé. Les plannings d'animation sont préparés par période et à l'avance. Ils sont envoyés par mail aux parents et affichés sur les lieux d'accueil. Ils sont susceptibles de connaître des modifications en fonction de situations imprévues (météorologique, annulation d'un prestataire...). Les activités ludiques et éducatives mises en place sur l'accueil de loisirs éducatif ont pour objectifs :

- de proposer des temps de loisirs récréatifs et ludiques de qualité,
- de travailler en partenariat avec les associations locales, en intergénération afin d'encourager la découverte de nouveaux horizons culturels, sportifs et artistiques,
- de respecter le rythme de l'enfant en fonction de l'âge et ses envies.

Les projets « éducatif » et « pédagogiques » sont disponibles sur simple demande.

5-Les conditions d'admission au centre de loisirs.

L'accueil de loisirs accueille les enfants scolarisés à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans. Le dossier d'inscription est obligatoire et doit être remis **COMPLET** auprès de la responsable dans les délais en rigueur.

La directrice doit être informée avant le séjour des spécificités **du PAI ou handicap de l'enfant**, ce qui doit permettre d'adapter les activités et l'organisation de la journée, de recruter une équipe formée à cet effet.

6-Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font par période : par vacances et par mercredi à la journée avec le repas et le goûter compris.

Les inscriptions ne seront pas validées tant que le dossier suivant ne sera pas **COMPLET** :

- La fiche de renseignement Famille
- La fiche de renseignement individuelle (une par enfant)
- les justificatifs nécessaires : Attestation de quotient CAF, carnet de vaccination **à jour**, Assurance civile, PAI et ordonnance si nécessaire.
- le règlement de l'adhésion et de l'inscription au centre de loisirs.
- La fiche d'adhésion à Famille en mouvement.

Pour toute inscription à l'accueil de loisirs, les familles doivent régler une adhésion annuelle de 25€ et une cotisation annuelle de 1€ par famille. (Soit 26€)

Cette adhésion est familiale et est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé en Conseil d'Administration.

6.1 Tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial, en accord avec les partenaires institutionnels.

Les enfants habitants les communes de Blacé, St Julien et Salles-Arbussonnas bénéficient d'un tarif préférentiel. **Les familles qui ont minimum 3 enfants bénéficient de 10 % de réduction.**

Un supplément pourra vous être demandé pour une sortie extérieure ou pour l'intervention d'un prestataire au centre. Celui-ci sera indiqué sur le programme d'activité et spécifié sur la feuille d'inscription.

6.2 Règlement

Le règlement s'effectue à l'inscription.

Les modes de paiements acceptés sont : espèces, chèques à l'ordre de « familles en mouvement », chèques vacances et virement bancaire.

Une facture attestant du règlement pourra être fournie sur demande.

6.3 Retard

Le centre de loisirs ferme à 18h, au-delà une pénalité forfaitaire de 25€ sera appliquée.

6.4 Absence et annulation

Toute absence ou annulation est à communiquer par mail ou téléphone et vous sera confirmée.

Seule une absence pour maladie avec justificatif médical vous sera remboursée sous forme d'avoir.

6.5 Les médicaments

Le responsable est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement dans les cas où la médication ne peut être prise que le matin et le soir, ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance. La posologie de chaque médicament sera inscrite sur la boîte. Le traitement sera placé dans une trousse ou un sac au nom de l'enfant. Pour la santé de tous, un enfant ne doit en aucun cas être en possession de médicaments. Les médicaments et l'ordonnance sont remis à un membre de l'équipe d'animation par les parents. Lors de l'inscription de l'enfant, les familles doivent préciser dans le dossier les allergies éventuelles et tout renseignement dont l'équipe pédagogique a besoin pour accueillir leur enfant dans les meilleures conditions. Les documents relatifs à la santé de votre enfant (allergie, régime alimentaire, antécédents médicaux, PAI, handicap...) doivent être mis régulièrement à jour par les parents. Tout enfant accueilli doit être à jour dans ses vaccins.

6.6 La vie collective

Discipline et sanctions

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'encadrement. Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination, ...) sera directement signalée aux parents par le responsable et sera sanctionnée. En fonction de la gravité, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant après discussion préalable avec le responsable légal de l'enfant. Il en va de même pour l'équipe encadrante.

7-Modalités d'accueil

7.1 Hygiène de l'enfant

L'enfant (comme l'équipe encadrante) doit arriver au centre propre : cheveux brossés et attachés pour les cheveux longs, vêtements propres, dents lavées, visage débarbouillé, ongles propres et coupés.

7.2 Pour le confort de votre enfant

Tous les enfants doivent être munis d'un sac à dos à leur nom (ainsi que les accessoires) comprenant :

-1 gourde

-Des chaussons

-Vêtements de rechange pour **les 3-6 ans et 6-12 ans.**

-pour le temps des siestes il faut prévoir un drap, un plaid et/ou oreiller, peluches/sucette et doudou (dans un grand sac au nom de l'enfant)

Afin d'éviter la casse, la perte ou le vol d'un objet appartenant à votre enfant nous vous déconseillons d'apporter un jouet, un bijou.... Au cas échéant l'accueil de loisirs ne sera pas responsable de sa disparition. Le téléphone portable est interdit aux enfants.

7.3 Engagement des parents ou du responsable légal de l'enfant

Le règlement intérieur est transmis aux familles à l'inscription, aux animateurs à leur embauche ; il est disponible de manière permanente sur simple demande. La directrice de l'accueil de loisirs est chargée de l'application du présent règlement. Les familles ainsi que l'équipe encadrante s'engagent à respecter l'ensemble des clauses.

7.4 Le repas/l'alimentation

Les repas du midi sont pris à la cantine de l'école de Blacé.

L'entreprise RCP nous fournit le repas en liaison froide (ainsi que les pique-nique).

Ils seront proposés de manière à respecter les régimes alimentaires de chacun et à garantir un équilibre alimentaire pour tous. Ils sont remis en réchauffe dans le respect des recommandations du fournisseur et conformément aux normes d'hygiène en vigueur régies par la Direction Départementale de Protection des Populations.

Un temps de goûter est proposé. Dans certains cas il est confectionné par les enfants lors d'ateliers culinaires. Toujours respectueux des besoins nutritionnels des enfants, ces temps de partage sont de véritables moments éducatifs parfois festifs. A chaque fin de période des mercredis, les anniversaires des 5/6 semaines écoulées sont fêtés au moment du goûter.

8- Déroulement des journées

Les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée des locaux et renseigner l'animateur sur l'état de celui-ci (fatigue, contrariété...). L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura «physiquement» confié à un animateur.

8.1 Déroulement d'une journée du mercredi

 les lieux d'accueil sont différents selon les ages

DEROULEMENT	GRANDS	PETITS
ACCUEIL Activités libres ou dirigées	7h30 à 9h Maison associative	7h30 à 9h Ecole maternelle
RANGEMENT/APPEL/RAPPEL DES REGLES ET EXPLICATION DE LA JOURNEE FERMETURE PORTILLON ET PORTES	9h à 9h15	9h à 9h15
ACTIVITE PROGRAMMEE	9h15 à 11h00	9H15 à 10H15
RANGEMENT	11h à 11h15	10h15 à 10h30
RECREE	11h15 à 11h45	10h30 à 10h45
DEPART CANTINE	11h45	10h45
REPAS	12h à 13h	11h à 12h
RETOUR CANTINE	13h15	12h15.conte.
SIESTE* pause 20 min en roulement des animateurs*		12h45 à 14h20
TEMPS CALME* pause 20 min en roulement	13h15 à 14h	Pas sieste : Dojo
ACTIVITE PROGRAMMEE	14h15 à 15h40	14h30 à 15h30
RANGEMENT	15h40 à 15h50	15h30 à 15h45
GOUTER	15h50 à 16h20	15h50 à 16h20
RANGEMENT	16h20 à 16h30	16h20 à 16h30
ACCUEIL DU SOIR Activités libres ou dirigées	16h30 à 18h Ecole maternelle	16h30 à 18h Ecole maternelle

Déroulement d'une journée des vacances

Les 3-6 ans et les 6-12 ans sont la journée à la maison associative où nous disposons plusieurs salles.

DEROULEMENT	GRANDS	PETITS
ACCUEIL Activités libres ou dirigées	7h30 à 9h Maison associative	7h30 à 9h Maison associative
RANGEMENT/APPEL/RAPPEL DES REGLES ET EXPLICATION DE LA JOURNEE FERMETURE PORTILLON ET PORTES	9h à 9h15	9h à 9h15
ACTIVITE PROGRAMMEE	9h15 à 11h00	9H15 à 10H15
RANGEMENT	11h à 11h15	10h15 à 10h30
RECREE	11h15 à 11h45	10h30 à 10h45
DEPART CANTINE	11h45	10h45
REPAS	12h à 13h	11h à 12h
RETOUR CANTINE	13h15	12h15.conte.
SIESTE* pause 20 min en roulement des animateurs*		12h45 à 14h20
TEMPS CALME* pause 20 min en roulement	13h15 à 14h	Pas sieste : Dojo
ACTIVITE PROGRAMMEE	14h15 à 15h40	14h30 à 15h30
RANGEMENT	15h40 à 15h50	15h30 à 15h45
GOUTER	15h50 à 16h20	15h50 à 16h20
RANGEMENT	16h20 à 16h30	16h20 à 16h30
ACCUEIL DU SOIR Activités libres ou dirigées	16h30 à 18h Maison associative	16h30 à 18h Maison associative

Laïcité

L'association familles en mouvement est attachée au principe de laïcité. Elle se reconnaît pleinement dans le Charte de laïcité de la branche Famille (Caf) avec ses partenaires. La Laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. La laïcité assure la liberté de conscience des individus et permet à tous les usagers d'un service public de vivre et agir ensemble. Dans les accueils de loisirs, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles. Ils ont aussi l'obligation de respecter le règlement de fonctionnement et doivent notamment s'abstenir de toute forme de prosélytisme (propagande ou pression religieuse, politique ou philosophique envers le personnel ou d'autres usagers) sous peine de se voir exclure du service et ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Vivre et agir ensemble

Chacun, les enfants comme les adultes (parents et animateurs), sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

Communication

Afin de communiquer aisément avec les parents, nous mettons en place -en plus de la communication par mail- un groupe WhatsApp différent pour chaque vacance, camps ainsi que les mercredis. Ils ont pour objectif de vous informer plus rapidement au cas où le transport pourrait avoir du retard, vous informer en direct des activités réalisées avec des photos de vos enfants (que nous ne pouvons mettre sur les réseaux sociaux). Si vous n'êtes pas favorable à cette mise en place, merci d'en informer la directrice.

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre du RGPD, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Les mentions légales complètes figurent sur le site www.famillesenmouvement.fr.

Date et signature du responsable légal et de l'enfant

« lu et approuvé »

OU signature de l'animateur/stagiaire/intervenant/bénévole

« lu et approuvé »